

Actualités

POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

On vous consulte maintenant pour mieux vous consulter plus tard.

La Ville de Prévost souhaite consulter ses citoyens et récolter leurs commentaires sur le projet de Politique de participation publique puisque celle-ci aura une incidence directe sur le processus de consultation pour tous nos prochains projets.



Rendez-vous sur notre plateforme de consultation pour consulter le projet de politique et émettre vos commentaires dans le bas de la page. Vous en avez plus à dire? Vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse experiencecitoyen@ville.prevast.qc.ca

La Ville procède depuis plusieurs années à des exercices de consultation et de participation publiques à travers des sondages, des comités consultatifs, des activités diverses telles que le Café des Élus, des assemblées de consultations et de plus grandes consultations plus formelles.

Le choix de la Ville d'adopter une Politique de participation publique et citoyenne maintenant fait suite à l'adoption en octobre 2022 de la « Politique d'amélioration de l'efficacité municipale » et de la tenue en 2021 et 2022 de la grande consultation sur le Plan de mobilité durable concurrentement au nouveau Plan d'urbanisme appelée « Osons un territoire inspirant ».

La Ville veut donc pérenniser, maintenir et améliorer les processus de consultations. Le but est d'améliorer les démarches de participation, d'éclairer la décision publique et d'être à l'écoute de sa population et ultimement prendre de meilleures décisions dans l'intérêt collectif.

Tout processus de participation citoyenne doit respecter les valeurs suivantes : intégrité, respect, ouverture et équité.



VERSEMENTS DE TAXES 2023



La Ville de Prévost a fait parvenir le compte de taxes annuel au début du mois de février. Les taxes peuvent être réglées, au choix en un versement unique ou, si le montant est de 300 \$ ou plus, en quatre versements égaux.

Dates des versements :

- 9 mars 2023
- 11 mai 2023
- 13 juillet 2023
- 14 septembre 2023

Vous pouvez payer votre compte de taxes en ligne par l'entremise de la plupart des institutions financières en saisissant le numéro de matricule qui se trouve au coin supérieur droit de votre compte. Vous demeurerez confortablement assis à votre domicile et ferez un petit geste pour la planète!

Il est également possible de payer votre compte par la poste, par chèque, au 2870, boulevard du Curé-Labelle, Prévost (QC) J0R 1T0, ou en personne à l'Hôtel de ville, par chèque, Interac ou argent comptant.

Tout compte de taxes impayé porte intérêt au taux de 7.5 % et une pénalité mensuelle de 0.5 %

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes, veuillez contacter le Service de la trésorerie au 450 224-8888, poste 6225.

Diffusée en direct
SUR LA PAGE FACEBOOK
DE LA VILLE DE PRÉVOST

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :
Salle Saint-François-Xavier - 994, rue Principale, Prévost

LUNDI
À 19 H 30

13

MARS

POUR JOINDRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :
ville.prevast.qc.ca